

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Tous les champs demandés dans cette fiche sont obligatoires pour pouvoir établir le contrat Document à retourner à : (voir notice)

L'APPRENANT :

Formation Préparée : Choisissez un élément.

Nom de l'apprenant :

Prénom :

Tél. :

N° NIR ^[1] :

LE CONTRAT :

Type de contrat retenu : Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation

Date de début ^[2] :

Date de fin ^[3] :

(les fins de contrat ne peuvent pas aller au-delà du 29/08)

Nbr d'heures/semaine : 35h 39h uniquement les majeurs

Si > 35h = RTT : Oui Non

Travail sur machines dangereuses : Oui Non

L'ENTREPRISE :

Raison Sociale de l'Entreprise :

Statut (Sarl, Sa, Eurl...) :

N° de Siret :

Effectif salarié :

Adresse (lieu d'exécution du contrat) :

CP :

VILLE :

Tél. :

Portable :

Email :

@

Cachet de l'Entreprise

Affiliation : Chambre de commerce Chambre des métiers

Activité de l'Entreprise :

Code APE/NAF ^[4] : _____

Nom de la caisse de retraite :

Numéro de la Convention collective (code IDCC) :

OPCO ^[5] :

Nom de la Convention collective :

LE RESPONSABLE ENTREPRISE :

Nom et Prénom du Dirigeant :

Tél. :

Portable :

Email :

@

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Nom et Prénom du MA ^[6] :

Date de Naissance ^[7] :

Nombre d'années d'expérience professionnelle :

Diplômes :

Tél. :

Portable :

Email :

@

PERSONNES A CONTACTER :

Concernant les bulletins, courriers d'informations, absences... :

Maître d'apprentissage

Responsable de l'entreprise

Concernant le contrat :

Maître d'apprentissage

Responsable de l'entreprise

Autre, préciser :

NOM, Prénom :

Tél. :

Mail :

La Fiche de renseignement doit être retournée à :

DUBILLON Stéphanie - Chargée de Développement -> 01 60 79 75 56 – s.dubillon@fdme91.fr

ROSELLO Aleksandra - Assistante Pédagogique -> 01.60.79.75.88 - a.rosello@fdme91.fr

[1] : N° NIR (Numéro d'inscription au répertoire) = Numéro de sécurité sociale, ces 13 chiffres figurent sur la carte vitale de l'apprenti

[2] : Maximum 3 mois avant la date de début du cycle de formation

[3] : Maximum 2 mois après la date de fin de la formation, soit maximum le 29/08

[4] : Code au format 4 chiffres + 1 lettre

[5] : Nom de l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée

[6] : MA, abréviation pour Maître d'Apprentissage, désigne le tuteur qui encadre l'apprenti dans l'entreprise

[7] : Mentions obligatoires à reporter dans le contrat d'apprentissage